

Direction des finances

Service du budget

Toutes commissions

## RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 8 juin 2023

### **OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT.**

Mesdames, messieurs,

Le compte administratif du budget annexe d'assainissement soumis à l'Assemblée départementale présente les résultats de l'exécution du budget pour l'exercice 2022.

Le volume des dépenses réalisées en 2022 par le budget annexe d'assainissement se décompose comme suit :

- 46,69 millions d'euros de dépenses de fonctionnement (+ 2,44% par rapport à 2021).
- 99,92 millions d'euros de dépenses d'investissement (+ 46,97% par rapport à 2021).

Le budget annexe d'assainissement a pour objectif de mettre en œuvre les compétences départementales en matière d'assainissement, à savoir le transport des effluents jusqu'aux canalisations du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'Agglomération parisienne (SIAPP) ou ses stations d'épuration. Au cours des années, son périmètre s'est élargi pour répondre aux enjeux de protection des biens et des personnes (inondations) et des milieux aquatiques naturels (pollutions).

Le compte administratif 2022 s'inscrit dans les orientations définies par le dernier Schéma directeur d'assainissement du Département. En outre, il poursuit la mise en œuvre du Plan d'investissement pour les bassins (PIB) adopté en 2018 qui donne des objectifs stratégiques en matière d'amélioration de la qualité de vie en Seine-Saint-Denis via l'insertion urbaine des bassins et le retour de la baignade en Marne et Seine à horizon 2024,.

Les développements ci-après présentent les principales réalisations en sections de

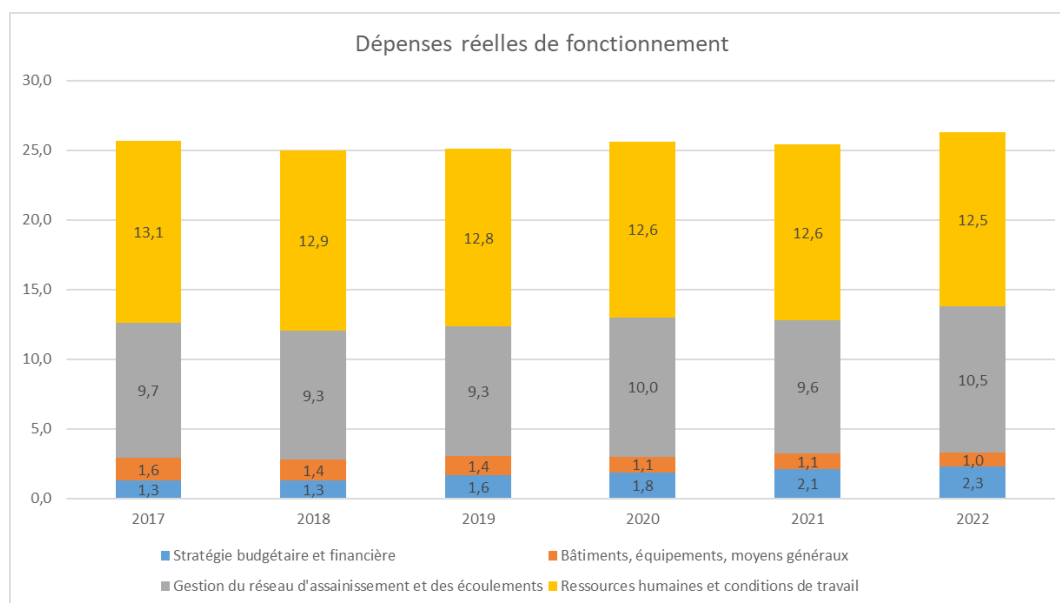


fonctionnement (I) puis d'investissement (II).

## I. ANALYSE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 46,69 millions d'euros, dont 26,31 millions d'euros au titre des dépenses en mouvements réels.



#### 1.1 Action : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Au titre de cette action, les dépenses réalisées à hauteur de 10,46 millions d'euros ont répondu à la poursuite des programmes suivants :

- l'entretien du réseau : 6,09 millions d'euros ;
- l'hydrologie et la participation aux Grands lacs de Seine : 1,67 million d'euros ;
- l'entretien du réseau pour le compte du SIAAP et des communes : 1,54 million d'euros ;
- les frais de fonctionnement de la gestion automatisée du réseau : 1,11 million d'euros ;
- la radio et les études : 0,04 million d'euros.

#### 1.2 Action : Bâtiments, équipement et moyens généraux

Les réalisations relatives aux bâtiments et moyens généraux s'élèvent à 1,032 million d'euros.

#### 1.3 Action : Coopération décentralisée

Les réalisations relatives à la coopération décentralisée s'élèvent à 0,015 million d'euros.

#### **1.4 Action : Ressources humaines**

Les dépenses de personnel s'établissent à hauteur de 12,54 millions d'euros, en quasi stabilité par rapport à l'exercice 2021.

#### **1.5 Action : Finances**

Les mouvements comptables et financiers s'élèvent quant à eux à 22,64 millions d'euros, se décomposant entre des mouvements réels et des mouvements d'ordre.

Les mouvements réels recouvrent :

- la contribution du budget annexe au budget principal : 0,68 million d'euros ;
- la rémunération du concessionnaire pour la perception de la redevance: 0,66 million d'euros ;
  - les actions en faveur de l'optimisation de la consommation d'eau par les ménages : 0,63 million d'euros (dispositif EcEAUnome visant à distribuer des kits hydro-économiques permettant une réduction de la facture d'eau des habitants) ;
  - la charge de la dette : 0,19 million d'euros au titre des intérêts financiers ;
- les autres charges financières : 0,10 million d'euros.

Les mouvements d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements à hauteur de 20,38 millions d'euros.

## **2. Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 64,78 millions d'euros. Elles se ventilent entre les programmes suivants :

### **2.1 Stratégie budgétaire et financière : 57,46 millions d'euros**

Ces recettes comprennent :

- la redevance d'assainissement : 51,02 millions d'euros, s'appuyant pour l'essentiel sur un volume consommé de 86,45 millions de m<sup>3</sup> et une part départementale de 0,5902 €/m<sup>3</sup>. Ainsi le produit de la redevance qui représente 79 % des recettes de fonctionnement du budget annexe d'assainissement a évolué de +0,25 % entre les deux exercices ;
- des mouvements d'ordre : 5,35 millions d'euros correspondant à la quote-part des subventions d'investissement et qui fait l'objet d'une écriture parallèle en dépenses d'investissement ;
- la contribution du Département pour le financement des eaux pluviales : 0,90 million d'euros, auxquels s'ajoute la refacturation de prestations entre les deux budgets pour 0,17 million d'euros ;
- les autres produits financiers : 0,02 million d'euros.

### **2.2 Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements : 7,24 millions d'euros**

Ces recettes comprennent :

- les participations pour l'entretien du réseau SIAAP et des stations communales pour 4,30 millions d'euros ;

- la perception de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à hauteur de 1,84 million d'euros ;
- la redevance au titre du passage des fibres optiques dans les réseaux d'assainissement : 0,70 million d'euros;
- l'entretien du réseau : 0,15 million d'euros ;
- les autres produits (conformités, participations diverses liées aux branchements, autres subventions d'exploitation) pour 0,25 million d'euros.

### 2.3 Bâtiments, équipements, moyens généraux :

- 0,07 million d'euros liés aux activités menées par le Centre de formation et d'entraînement en égout du Département.

### 2.4 Ressources humaines :

- 0,007 million d'euros correspondant essentiellement à la participation des agents aux chèques-vacances.

### Comparaison des crédits réalisés aux comptes administratifs 2021 et 2022

| (En millions d'euros)                 | Réalisé 2021 | Prévu 2022 | Réalisé 2022 | Variation 2021/2022 | Exécution 2022 |
|---------------------------------------|--------------|------------|--------------|---------------------|----------------|
| Dépenses                              | 45,585       | 63,236     | 46,699       | 2,44%               | 73,85%         |
| (hors autofinancement complémentaire) | 45,585       | 51,188     | 46,699       | 2,44%               | 91,23%         |
| Recettes                              | 63,222       | 63,236     | 64,787       | 2,47%               | 102,45%        |
| CHARGE NETTE                          | -17,637      |            | -18,088      |                     |                |

### Principales dépenses réalisées

| (En millions d'euros)                                  | Réalisé 2021 | Prévu 2022 | Réalisé 2022 | Variation 2021/2022 | Exécution 2022 |
|--|--------------|------------|--------------|---------------------|----------------|
| -Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements | 9,558        | 12,220     | 10,463       | 9,47%               | 85,62%         |
| -Bâtiments, équipement, moyens généraux                | 1,120        | 1,856      | 1,032        | -7,93%              | 55,58%         |
| -Frais de personnel                                    | 12,618       | 14,271     | 12,543       | -0,59%              | 87,89%         |
| -Coopération décentralisée                             | 0,094        | 0,042      | 0,015        | -83,96%             | 36,01%         |
| -Finances assainissement <i>dont:</i>                  | 22,194       | 34,847     | 22,646       | 2,04%               | 64,99%         |
| . Gestion de la dette                                  | 0,147        | 0,210      | 0,192        | 30,87%              | 91,49%         |
| . Dotations aux amortissements                         | 20,103       | 20,387     | 20,383       | 1,40%               | 99,98%         |
| . Commissions recouvrement redevance                   | 0,631        | 0,670      | 0,659        | 4,45%               | 98,40%         |
| . Action eau vers ménages précaires                    | 0,611        | 0,728      | 0,632        | 3,50%               | 86,80%         |
| . Contribution au budget général                       | 0,697        | 0,680      | 0,680        | -2,32%              | 100,00%        |
| . Autres charges financières                           | 0,007        | 0,124      | 0,099        | 1401,18%            | 80,37%         |
| . Autofinancement complémentaire                       |              | 12,048     |              |                     |                |

## Principales recettes réalisées

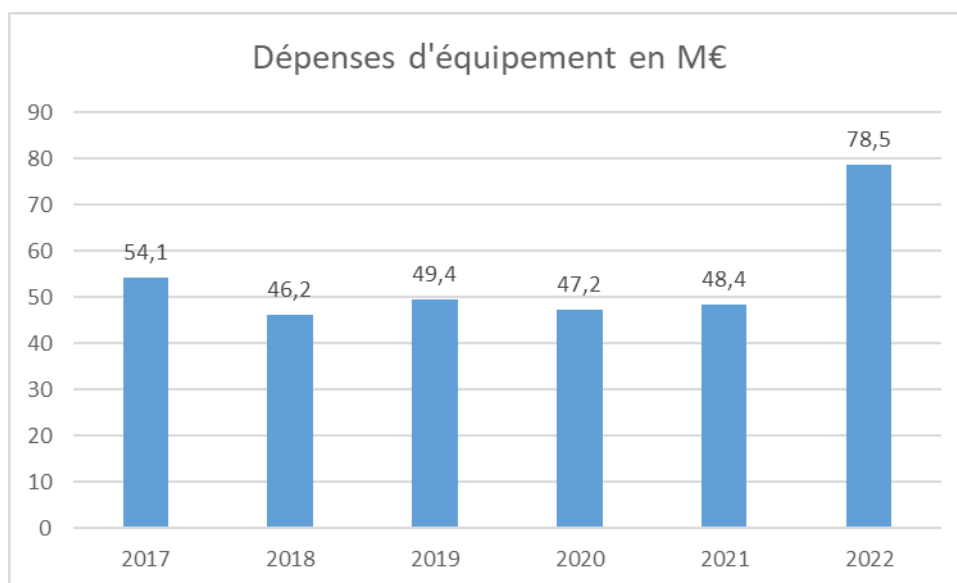
| (En millions d'euros)                                  | Réalisé 2021 | Prévu 2022 | Réalisé 2022 | Variation 2021/2022 | Exécution 2022 |
|--|--------------|------------|--------------|---------------------|----------------|
| -Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements | 5,966        | 6,764      | 7,244        | 21,43%              | 107,10%        |
| -Bâtiments, équipement, moyens généraux                | 0,051        | 0,060      | 0,071        | 39,13%              | 118,85%        |
| -Frais de personnel                                    | 0,010        | 0,000      | 0,007        | -31,34%             |                |
| -Finances assainissement <i>dont:</i>                  | 57,196       | 56,411     | 57,464       | 0,47%               | 101,87%        |
| . Redevance assainissement                             | 50,895       | 49,967     | 51,024       | 0,25%               | 102,12%        |
| . Contribution eaux pluviales                          | 0,900        | 0,900      | 0,900        | 0,00%               | 100,00%        |
| . Contribution fonctions supports                      | 0,170        | 0,170      | 0,170        | -0,29%              | 100,11%        |
| . Quote-part subventions d'investissement              | 4,998        | 5,349      | 5,349        | 7,02%               | 100,00%        |
| . Autres produits financiers                           | 0,231        | 0,025      | 0,021        | -91,07%             | 82,64%         |

## II. ANALYSE DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### 1. Dépenses d'investissement

À la clôture de l'exercice, les crédits s'établissent à 99,91 millions d'euros (contre 67,98 millions d'euros l'exercice précédent) dont 78,50 millions d'euros relèvent de dépenses d'équipement. Ces dépenses, en forte croissance par rapport à l'exercice 2021 (+ 46,97%), se répartissent entre les actions :

1. développement du patrimoine d'assainissement ;
2. gestion du réseau des écoulements ;
3. bâtiments, équipements et moyens généraux.



### **1.1 Action : Développement du patrimoine d'assainissement**

Les réalisations au titre du développement du patrimoine d'assainissement s'établissent à hauteur de 36,49 millions d'euros, connaissant un triplement par rapport à l'exercice précédent (+ 198,8%). Elles se répartissent entre les deux programmes suivants :

Les bassins prioritaires : s'inscrivant dans le cadre du Plan bassin voté le 28 septembre 2018 qui représente un investissement prévisionnel de 100 millions d'euros sur 6 années offrant des axes d'actions traditionnels et d'autres plus novateurs, comme la volonté d'offrir de nouvelles opportunités de baignade avec :

- la construction de bassin « ru Sainte-Baudile » à Gagny (16,9 millions d'euros) dont les travaux ont débutés en avril 2022 et qui vise un volume de stockage de 30 000 m<sup>3</sup> ;
- la réalisation du maillage « quesnay » du bassin du Rouailler à Livry-Gargan (3,6 millions d'euros) permettant une augmentation de sa capacité de captation des eaux pluviales ;
- la dernière tranche de travaux du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil (3,5 millions d'euros) avec la réalisation des prises d'eau et des collecteurs démarrés en fin d'année ;
- les études et installations pour le bassin La molette à Dugny (0,21 million d'euros) ;
- les études de reconstruction du bassin Maurice Audin à Clichy-sous-Bois afin de l'enfourir pour libérer des espaces publics et permettre un aménagement urbain (0,21 million d'euros) ;
- les études relatives aux bassins (0,09 million d'euros) et à l'amélioration de la qualité de l'eau (0,24 million d'euros), notamment des campagnes de prélèvements dans le canal de l'Ourcq et dans les nappes pour alimenter les profils et la conception de baignades biologiques. Des études de reconquête écologique des bassins de Savigny à Aulnay-sous-Bois et de la base de loisirs de Champs-sur-Marne ont par ailleurs été menées.

La construction du réseau dont :

- les études et les travaux préparatoires (3,2 millions d'euros) ;
- les branchements (2,3 millions d'euros) ;
- le collecteur pour le compte de l'EPT GPGE sur la commune de Neuilly-Plaisance (1,2 million d'euros) ;
- le collecteur d'eaux usées sis rue Johannes et quai du Chenay à Gagny (1,9 million d'euros) ;
- le déplacement de regards (1,4 million d'euros) ;
- les travaux d'amélioration hydraulique (0,4 million d'euros) ;
- la phase de conception du projet de redécouverte de la vieille mer (0,2 million d'euros) ;
- les nouveaux collecteurs (0,15 million d'euros) ;
- le collecteur d'eaux usées sis rue Joffre à Épinay-sur-Seine (0,07 million d'euros).

### **1.2 Action : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements**

Les crédits réalisés en faveur du maintien en état du patrimoine d'assainissement et de la bonne gestion du réseau s'établissent à 40,17 millions d'euros, en hausse de 15,41 % par rapport à l'exercice précédent.

La direction de l'eau et de l'assainissement a participé et a accompagné ces projets en études, en travaux et en surveillance du patrimoine d'assainissement.

Ainsi, les réalisations portent sur les domaines suivants :

- la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs anciens : 29,15 millions d'euros recouvrant :
  - les collecteurs visitables (11 millions d'euros) ;
  - les canalisations non visitables (9,90 millions d'euros) ;
  - la réhabilitation sise rue Victor Hugo à Noisy-le-Sec (5,36 millions d'euros) ;
  - la réhabilitation sise rue Victor Hugo à Pantin (1,10 million d'euros) ;
  - les travaux préparatoires et de coordination (1,08 million d'euros) ;
  - la connaissance du réseau (0,42 million d'euros) ;
  - la réhabilitation sise rue Jules Guesde à Bondy (0,26 million d'euros).
- les travaux pour un montant total de 5,8 millions d'euros portant sur les ouvrages d'assainissement liés aux opérations d'infrastructures de transports en commun : accompagnement des opérations SGP (3,5 millions d'euros), T1 Noisy-le-Sec/Fontenay-sous-Bois (1,2 million d'euros), et Saint-Denis Pleyel - Boulevard d'Ornano – FUP - voies ferrées (1 million d'euros) ;
- la gestion automatisée du réseau d'assainissement : 3,81 millions d'euros ;
- les études : 0,66 million d'euros ;
- l'hydrologie : 0,34 million d'euros ;
- la gestion des écoulements : 0,24 million d'euros ;
- les travaux sur vannes et trappes pour la sécurité du réseau : 0,13 million d'euros ;
- la fibre optique: 0,02 million d'euros.

### **1.3 Action : Bâtiments, équipements et moyens généraux**

L'enveloppe financière réalisée à hauteur de 1,85 million d'euros a permis de poursuivre la modernisation de l'infrastructure réseau, l'acquisition de véhicules, de matériels informatiques et d'équipements spécifiques.

### **1.4 Action : Mouvements comptables et financiers**

Les mouvements comptables et financiers s'établissent à 21,4 millions d'euros.

Concernant les mouvements réels :

- 3,55 millions d'euros de remboursement en capital de la dette dont 2,44 millions d'euros auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ;
- 11,54 millions d'euros de reprise du déficit antérieur reporté ;

Concernant les mouvements d'ordre :

- 0,97 million d'euros d'opérations patrimoniales et intégration d'avances ;
- 5,35 millions d'euros de quote-part de subvention d'investissement.

## **2. Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'établissent à 90,41 millions d'euros au compte administratif 2022.

## 2.1 Les recettes liées à l'activité du budget annexe

### 2.1.1 Action : Développement du patrimoine d'assainissement

D'un montant total de 11,4 millions d'euros, les recettes perçues au titre du développement du patrimoine d'assainissement ont été affectées au financement du Rû Sainte-Baudile à Gagny (5,6 millions d'euros), au financement du bassin de la fontaine des Hanots de Montreuil (1,2 million d'euros), ainsi qu'au financement des branchements neufs à l'égout (2,6 millions d'euros) et aux subventions pour travaux de construction du réseau (1,9 million d'euros).

### 2.1.2 Action : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Les subventions perçues à hauteur de 6,4 millions d'euros sont liées à l'accompagnement des opérations de transport SGP pour 3,3 millions d'euros, aux opérations de réhabilitation des réseaux de canalisations visitables pour 1,4 million d'euros, non visitables pour 0,35 million d'euros, ainsi que la réhabilitation rue Victor Hugo à Noisy-le-Sec pour 0,44 million d'euros, aux études pour 0,73 million d'euros, et à la gestion automatisée pour 0,05 million d'euros.

## 2.2 Les recettes correspondantes aux mouvements financiers

La réalisation budgétaire s'élève à 40,08 millions d'euros (hors dette). Elle enregistre les principales écritures suivantes :

- 17,6 millions d'euros liés à la reprise du résultat n-1 conformément à la décision prise par l'Assemblée à la clôture de l'exercice précédent;
- 20,3 millions d'euros au titre des dotations d'amortissement (ordre);
- 0,5 million d'euros au titre du remboursement d'avances sur marché (ordre) ;
- 0,4 million d'euros au titre d'opérations patrimoniales (ordre) ;
- 1,1 million d'euros au titre des produits de gestion.

## 2.3 La dette

Un volume de 32,4 millions d'euros d'emprunt a été levé sur l'exercice dont 7,4 millions d'euros auprès de l'AESN.

Le stock de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'établit à 71,4 millions d'euros, et la capacité de désendettement à 2,1 années.

| (En millions d'euros) | CA 2021       | Prévu 2022   | CA 2022      | Taux de réalisation |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------|---------------------|
| Dépenses              | 67,984        | 112,644      | 99,919       | 88,70%              |
| Recettes              | 56,442        | 112,644      | 90,412       | 80,26%*             |
| <b>CHARGE NETTE</b>   | <b>11,542</b> | <b>0,000</b> | <b>9,507</b> |                     |

\*hors autofinancement complémentaire (12,048 millions d'euros en 2022), mouvement budgétaire non réalisé au stade du compte administratif, le taux de réalisation s'établit à 89,88 %.



## Principales dépenses réalisées

(en millions d'euros)

| Libellés   | CA 2021       | Prévu 2022    | CA 2022       | Variation<br>2021/2022 | Exécution<br>2022 |
|--|---------------|---------------|---------------|------------------------|-------------------|
| <b>-Développement du patrimoine d'assainissement</b> | <b>12,214</b> | <b>43,319</b> | <b>36,493</b> | <b>198,79%</b>         | <b>84,24%</b>     |
| -Gestion du réseau et des écoulements                | 34,806        | 44,526        | 40,170        | 15,41%                 | 90,22%            |
| -Bâtiments, équipements, moyens généraux             | 1,379         | 2,528         | 1,844         | 33,78%                 | 72,97%            |
| -Finances assainissement <i>dont:</i>                | <b>19,585</b> | <b>22,272</b> | <b>21,412</b> | <b>9,33%</b>           | <b>96,14%</b>     |
| → Prêts AESN   | 2,443         | 2,443         | 2,443         | 0,00%                  | 100,00%           |
| → Emprunt  | 0,703         | 1,139         | 1,108         | 57,48%                 | 97,35%            |
| → Quote-part subventions                             | 4,998         | 5,349         | 5,349         | 7,02%                  | 100,00%           |
| → Opérations patrimoniales et intégration d'avances  | 0,329         | 1,700         | 0,970         | 195,08%                | 57,05%            |
| → Déficit antérieur reporté                          | 11,050        | 11,542        | 11,542        | 4,45%                  | 100,00%           |

## Principales recettes réalisées

| (en millions d'euros)  | CA 2021       | Prévu 2022    | CA 2022       | Variation<br>2021/2022 | Exécution<br>2022 |
|--|---------------|---------------|---------------|------------------------|-------------------|
| <b>Développement du patrimoine d'assainissement <i>dont:</i></b> | <b>3,850</b>  | <b>14,478</b> | <b>11,457</b> | <b>197,54%</b>         | <b>79,13%</b>     |
| - Subventions liées aux bassins                                  | 2,281         | 5,400         | 6,911         | 202,92%                | 127,98%           |
| - Remboursement des raccordements                                | 0,911         | 4,700         | 2,607         | 186,10%                | 55,46%            |
| - Subventions pour travaux                                       | 0,658         | 4,378         | 1,939         | 194,76%                | 44,29%            |
| <b>Gestion du réseau des écoulements <i>dont :</i></b>           | <b>8,509</b>  | <b>12,495</b> | <b>6,436</b>  | <b>-24,37%</b>         | <b>51,51%</b>     |
| -Subventions liées aux réhabilitations                           | 5,047         | 6,945         | 2,286         | -54,71%                | 32,92%            |
| -Subventions liées aux opérations de transport                   | 3,294         | 3,850         | 3,367         | 2,21%                  | 87,45%            |
| - Études   | 0,168         | 1,700         | 0,730         | 333,66%                | 42,97%            |
| - Gestion automatisée  | 0,000         | 0,000         | 0,053         |                        |                   |
| <b>Finances assainissement <i>dont:</i></b>                      | <b>44,082</b> | <b>85,672</b> | <b>72,520</b> | <b>64,51%</b>          | <b>84,65%</b>     |
| - Reprise du résultat n-1  | 13,957        | 17,638        | 17,638        | 26,37%                 | 100,00%           |
| - Prêt AESN  | 1,669         | 4,000         | 7,433         | 345,30%                | 185,82%           |
| - Autres emprunts  | 8,000         | 29,898        | 25,000        | 212,50%                | 83,62%            |
| - Autofinancement complémentaire                                 |               | 12,048        |               |                        |                   |
| - Remboursement avances sur marché                               | 0,166         | 0,800         | 0,544         | 227,59%                | 68,03%            |
| - Opérations patrimoniales                                       | 0,163         | 0,900         | 0,426         | 161,85%                | 47,29%            |
| - Autres produits de gestion                                     | 0,024         | 0,000         | 1,096         | 4449,17%               |                   |
| - Amortissements   | 20,103        | 20,387        | 20,383        | 1,40%                  | 99,98%            |

## LE CADRE COMPTABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE

L'excédent comptable du budget annexe d'assainissement, toutes sections confondues, s'élève à 8,6 millions d'euros :

|                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| Dépenses           | 146,6 millions d'euros |
| Recettes           | 155,2 millions d'euros |
| Excédent comptable | 8,6 millions d'euros   |

Le calcul détaillé des résultats 2022 du budget annexe d'assainissement est le suivant :

En millions d'euros

|  | Situation réelle | Opérations d'ordre | Total      |
|--|------------------|--------------------|------------|
| <b>a) Résultat comptable à la clôture de l'exercice 2021</b> |                  |                    |            |
| Investissement   | -11.5            |                    | -11.5      |
| Fonctionnement   | 17.6             |                    | 17.6       |
| <b>b) Affectation des résultats</b>                          |                  |                    |            |
| Investissement   | 17.6             |                    | 17.6       |
| Fonctionnement   |                  |                    |            |
| <b>c) Recettes 2022 (hors résultat comptable reporté)</b>    |                  |                    |            |
| Investissement   | 51.4             | 21.3               | 72.8       |
| Fonctionnement   | 59.4             | 5.3                | 64.8       |
| <b>d) Dépenses 2022 (hors résultat reporté)</b>              |                  |                    |            |
| Investissement   | 82.1             | 6.3                | 88.4       |
| Fonctionnement   | 26.3             | 20.4               | 46.7       |
| <b>e) Excédent comptable à la clôture de l'exercice 2022</b> |                  |                    |            |
| Investissement   | -24.5            | 15.0               | -9.5       |
| Fonctionnement   | 33.1             | -15.0              | 18.1       |
| <b>Total</b>   | <b>8,6</b>       | <b>0,0</b>         | <b>8,6</b> |

Conformément à l'engagement pris par la majorité du Conseil départemental d'une saine gestion budgétaire, le budget primitif pour 2023 a été équilibré, comme pour les cinq précédents exercices, sans reprise par anticipation de ces excédents.

Ces excédents seront repris au budget supplémentaire de 2023 en application de la réglementation en vigueur.

Le président du Conseil départemental,

**Stéphane Troussel**

## Délibération n° du 8 juin 2023

### COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicables aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le compte administratif pour 2022 pour le budget annexe d'assainissement qui se décompose de la façon suivante :

Volume global des réalisations de l'exercice 2022 :

- des dépenses de : 135 075 693,31 euros,
- des recettes de : 155 199 029,84 euros,

et en volume réel :

- des dépenses de : 108 373 814,99 euros,
- des recettes de : 128 497 151,52 euros

Section investissement

Déficit antérieur reporté de 2021: 11 541 968,87 euros

Réalisation de l'exercice 2022 :

- volume global : 88 376 774,20 euros en dépenses et 90 412 498,08 euros en recettes,
- volume réel : 82 058 098,63 euros en dépenses et 69 059 377,76 euros en recettes.



### Section d'exploitation

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2021 : 0,00 euro

Réalisation de l'exercice 2022 :

- volume global : 46 698 919,11 euros en dépenses et 64 786 531,76 euros en recettes,
- volume réel : 26 315 716,36 euros en dépenses et 59 437 773,76 euros en recettes.

- CONSTATE l'existence d'un excédent global des recettes sur les dépenses de 8 581 367,66 euros qui englobe :

- le déficit d'investissement : 9 506 244,99 euros,
- l'excédent d'exploitation : 18 087 612,65 euros.

- DÉCIDE d'affecter l'excédent d'exploitation à la section d'investissement pour un montant de 18 087 612,65 euros (au compte 1068), dont 9 506 244,99 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Ces décisions d'affectation feront l'objet d'inscriptions au prochain stade budgétaire.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité :               | Adopté à la majorité : | Voix contre :                            | Abstentions :   |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*